

harte d'utilisation du matériel informatique et d'Internet

Champs d'application de la charte

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à toute personne - en particulier enseignant, chargé de cours, étudiants et apprentis, personnel administratif ou technique (ci-après utilisateurs) – autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques de la Division commerciale. Ces derniers comprennent notamment les serveurs et micro-ordinateurs des services administratifs, des salles de cours ou d'informatique, des laboratoires, des salles de travail personnel ainsi que les infrastructures du réseau local interconnectant ces systèmes.

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques d'organismes extérieurs à la Division commerciale, systèmes accessibles par l'intermédiaire des réseaux de l'établissement, par exemple le réseau Internet.

Les prestataires externes intervenant sur les systèmes sont également tenus de respecter la présente charte dans les limites définies par leur intervention.

L'informatique à la Division commerciale est un instrument de travail

L'informatique peut avoir une multitude d'applications, mais, à la Division commerciale, elle est un outil de travail (moyen d'information, de formation, de communication). Il est dès lors interdit d'accéder à des jeux en ligne, d'utiliser des connexions de contrôle à distance, de « chater », de télécharger des jeux, des fichiers musicaux ou des vidéos (films) sans autorisation particulière expressément liée à un objectif de formation.

Conditions d'accès aux réseaux informatiques de la Division commerciale

L'utilisation des moyens informatiques de la Division commerciale a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, de formation ou de recherche. Sauf autorisation préalable de la Direction, ces moyens ne peuvent être utilisés à des fins ne relevant pas des missions de la Division commerciale ou de missions confiées aux étudiants.

Pour accéder aux ressources informatiques de la Division commerciale, chaque utilisateur doit prendre connaissance de la présente charte et la signer. **C'est à cette condition**, qu'il se voit attribuer un identifiant et un mot de passe lui permettant de :

- se connecter aux serveurs informatiques de la Division commerciale;
- utiliser l'infrastructure réseau;
- utiliser les ressources informatiques et pédagogiques disponibles au sein des écoles de la division;
- accéder aux informations et ressources présentes sur les réseaux Intranet et Internet.

Les codes d'accès attribués sont strictement personnels et inaccessibles. Ils sont supprimés automatiquement dès la fin du contrat de formation/travail. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait. Il s'engage à ne pas communiquer son mot de passe à une tierce personne

L'utilisateur a l'obligation de prévenir le responsable informatique si un code d'accès ne lui permet plus de se connecter, s'il soupçonne que son compte a été usurpé ou s'il constate une anomalie.

Respect du matériel et des procédures d'utilisation

Le matériel informatique doit être manipulé avec précaution et soin, en respectant des procédures, notamment :

- quitter correctement les logiciels que l'on utilise;
- ne pas effacer des fichiers autres que ceux qui se trouvent dans son répertoire personnel;
- ne pas modifier une configuration, un câblage ou les attributs de fichiers sans autorisation;
- ne pas débrancher un périphérique sans autorisation;
- ne pas déplacer les périphériques et accessoires équipant le poste de travail;
- ne pas manger, boire, fumer dans une salle informatique ou devant un poste de travail ;
- veiller à l'extinction des ordinateurs, des imprimantes et des périphériques en fin de travail.

Respect des règles de la déontologie informatique

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques ; il s'engage à respecter les règles de la déontologie et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences de :

- masquer sa propre identité;
- s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur;
- altérer, modifier des données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau ou à la Division commerciale, sans leur autorisation;
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants;
- interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau;
- modifier ou détruire des informations sur un des systèmes.

La réalisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

De plus l'utilisateur s'engage à :

- ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ou sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur ou le travail réalisé dans le cadre des études ;
- imprimer ses documents de façon optimale – en utilisant préalablement *l'aperçu avant impression* - pour les besoins des études exclusivement ;
- ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime et de la violence, ceci en respect de la législation en matière de droits de la personne et de crimes et délits.

Utilisation des moyens informatiques

L'utilisateur ne peut installer un logiciel qu'avec l'autorisation de l'enseignant ou du responsable informatique ; il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique ou s'apparentant à des virus;
- faire une copie d'un logiciel commercial;
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

En cas de suspicion d'une utilisation non conforme à la présente charte, toutes les activités exercées sur des postes informatiques (accès aux applications, accès internet, impressions, ...) peuvent faire l'objet d'une surveillance par le système de sécurité.

L'utilisateur travaille dans un réseau de ressources partagées. **Il en accepte les contraintes et les contrôles nécessaires.** Il en accepte le principe et sait que s'il contrevient aux règles précédemment définies, il s'expose à la suppression de ses droits d'accès.

Respect du cadre légal

En signant la présente Charte, l'utilisateur reconnaît que des cas graves de non-respect peuvent être traités en regard de la législation en matière de protection des données et en regard des dispositions du code pénal. La division est en droit de saisir l'autorité judiciaire en cas de manquement grave.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance attentivement de la charte informatique de la Division commerciale. Je m'engage à la respecter.

Prénom, nom :

Signature :

Date :